Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01M_URB-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Des Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D' ESTOS

Séance du 14 Octobre 2011

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 09
Qui ont pris part à la délibération : 09

Date de la convocation
10.10.2011

Date d'affichage

L'an Deux Mille Onze et le quatorze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TEULADE, Maire.

Présents : Mr TEULADE, Maire, Mme HAEGEL, Mr RABIER, Mme LASMARRIGUES-MARQUIS, Mr BONNEFON, Mr ETCHEGOIN, Mme GUICHARROUSSE, Mr SANSAMAT et Mr LARTIGUE
Absents excusés : Mrs MAZA et LARTIGUE
Secrétaire de séance : Mme LASMARRIGUES-MARQUIS

Objet de la délibération : Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que dans sa délibération du 30 janvier 2004, la Commune avait institué la taxe d'équipement local. Elle constituait à taxer toutes personnes déposant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable entraînant une construction), selon la catégorie et la superficie de la construction.

A ce jour, l'Etat dans sa loi de finances rectificative, souhaite supprimer l'ensemble de des taxes d'urbanisme dues et n'en faire qu'une pour améliorer et simplifier les finances locales. Elle a décidé de mettre en place la Taxe d'Aménagement, qui se substitue, dans un premier temps à la TLE, Taxe CAUE et la Taxe des espaces naturels et sensibles.

Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal et lui demande de délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu le Maire dans ses explications:

DECIDE d'instituer la taxe d'aménagement dans la commune, à compter du 1er janvier 2012

DECIDE de conserver le taux de 1%, déjà appliqué pour la TLE

Fait et délibéré à ESTOS, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ESTOS (Pyrénées Atlantiques)

REÇU
le 10 NOV. 2011
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE